



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE BILINGUE AVEC PHOTO

PARTIE A ■ MODALITÉS

Il s'agit d'une carte bilingue avec photo qui sera renouvelée annuellement pendant cinq ans. À l'issue de ces cinq ans, le membre qui souhaitera une autre carte avec photo devra faire une nouvelle demande et fournir à nouveau toutes les pièces justificatives nécessaires en plus de payer les frais exigés.

Documents à transmettre

Le membre qui en fait la demande doit transmettre au Barreau du Québec :

- le formulaire prescrit, dûment rempli, daté et signé;
- deux photos de lui-même portant la signature d'un répondant à l'endos de chaque photo;
- la version numérique de la photo qui lui aura été remise sur CD;
- une copie de deux pièces d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport canadien valide);
- le paiement de 114,98 \$ (100 \$ plus les taxes applicables).

L'ensemble de ces documents doit être transmis à l'adresse suivante :

**Barreau du Québec / Maison du Barreau
Service des greffes, 445, boul. Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8**

Photo

La photo doit provenir de l'une ou l'autre des pharmacies Jean Coutu accréditées par le Barreau du Québec ou de tout autre fournisseur au choix du membre, en autant que la photo respecte les exigences techniques requises (50 mm X 70 mm, soit un format passeport).

Signature du membre

Le présent formulaire est daté et signé par le membre qui, sous son serment d'office, atteste de l'exactitude et de la véracité des renseignements fournis.

Répondant

Le répondant doit être un membre du Barreau du Québec et connaître le demandeur depuis plus de deux ans. Il doit confirmer l'identité de la personne photographiée (le demandeur) en signant l'endos des deux photos.

Autorisation

Le membre autorise le Barreau du Québec à conserver l'information, les photos et le CD et à les utiliser aux fins de l'émission de la carte annuelle, pendant les cinq années où elle est renouvelable.

Après la période de validité de la demande, le demandeur autorise la destruction de son dossier, incluant le CD contenant la version numérique de sa photo.

